

FORMATION A L'UTILISATION DES ENGINES DE CHANTIER

Avec validation du CACES® (selon R 372 modifiée de la CNAMTS)

PROGRAMME

FORMATION THEORIQUE

Connaissance du Code de la Route
Devoirs et responsabilités du conducteur d'engins
Technologie et connaissance des engins :

- les organes
- vérifications et préparation à la mise en route
- précautions lors de l'arrêt

Risques inhérents à la fonction
Les règles de conduite

FORMATION PRATIQUE

Présentation - Caractéristiques
Vérifications journalières
Préparation à la mise en route :
Mise en route - contrôle - déplacement
Arrêt - stationnement - transport
Respect du cycle de l'engin
Exercices pratiques suivant les différentes utilisations en toute sécurité

TESTS PAR CATEGORIE D'ENGINES

Catégories de 1 à 10 possible.

Si plusieurs salariés ont à passer plusieurs CACES® merci de nous consulter.

**Se munir impérativement
de chaussures de sécurité**

www.sudmanagement.fr

Site de l'Agropole - BP 20053 - Estillac - 47901 AGEN Cedex 9 - Tél. : 05 53 48 48 50 - Fax : 05 53 77 42 78
Parc d'activité : Z.A. Marmande Sud - Quadrant Nord-Ouest - 47250 SAMAZAN - Tél. : 05 53 84 82 82 - Fax : 05 53 88 70 01

Association loi 1901 - Siret 389 802 208 000 14 - CODE NAF : 8559A - TVA : FR 503 898 022 08 000 14- NDA 7024 700 33 047]

Public

Personnel de chantier âgé d'au moins 18 ans ayant une expérience de conduite.

Pré requis

Aucun

Résultats attendus

- Obtenir le CACES®

Objectifs pédagogiques

- Respecter la législation en cours
- Assurer la maintenance 1er niveau commune à tous les engins
- Appliquer les règles générales de sécurité
- Appliquer les consignes de sécurité particulières à l'utilisation des engins de l'entreprise.

Méthodes pédagogiques

- Tests de connaissances théoriques
- Tests de conduite pratique.
- Exposés - Audiovisuel
- Exercices pratiques avec engins de l'entreprise
- Contrôle des connaissances
- Documentation remise en fin de stage à chaque participant.

Durée

3 jours soit 21 heures
(7h de théorie + 7h de pratique + 7 h de test)

Nature de la sanction

Délivrer le C.A.C.E.S.® pour la (les) catégorie (s) concernée(s) ou attestation de formation en cas d'échec.

En cas d'échec sur le test théorique ou pratique, le candidat gardera le bénéfice de la partie réussie (théorique ou pratique) pendant un délai de 6 mois maximum

Calendrier 2017

Marmande:

26-27-28 juin 2017

27-28-29 novembre 2017

Boulazac:

Nous consulter

Tarif

620 € HT/participant

Tarif Boulazac : nous consulter

Intervenant

Intervenants expérimentés en conduite d'engins en sécurité. Testeur habilité